

Dans le cadre de la Licence professionnelle « Management européen de produits touristiques », le lycée Gregor Mendel de Vincennes et l'Institut Rue Monsieur à Paris avec leur partenaire l'Université Paris V René Descartes (faculté de Droit de Malakoff), ont organisé, le jeudi 13 mars 2008, une conférence sur le développement du tourisme durable. Objectif : sensibiliser les étudiants qui seront demain les professionnels du tourisme. Une approche institutionnelle a permis tout d'abord de définir les enjeux du tourisme durable au sein des entreprises, avec Brigitte ARNOULD, de l'Inspection générale du Tourisme, et Bruno VEDRINE, chargé de mission à la Direction du Tourisme. Une approche opérationnelle a suivi pour présenter de nouvelles applications du tourisme durable (avec Lionel HABASQUE, PDG de Terres d'Aventure, et Claude HANNOUN, Ancien Président de l'association Tourisme et Développement Solidaires). Un petit déjeuner équitable a été servi entre les deux interventions.

1) Brigitte ARNOULD, Haut fonctionnaire chargée du développement durable auprès du ministre délégué au Tourisme

Sur chaque ministère, un haut fonctionnaire coordonne le tourisme durable dans son administration. Le tourisme représente 6,3% du P.I.B.

- Direction du Tourisme : administration centrale, la D.T. élabore et met en œuvre la politique générale du tourisme dont les orientations sont préalablement définies par le ministre chargé du Tourisme.
- Maison de la France : créée en 1987 et placée sous l'autorité du Ministère délégué au Tourisme, M.D.L.F. est un Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E.) chargé de la promotion de la destination France sur le territoire national et à l'étranger. Il traduit la volonté de partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs privés du tourisme et ceux des grands secteurs de l'économie.
- Observation, Développement et Ingénierie Touristiques France : Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.), O.D.I.T. France est rattaché au ministère de l'Economie et des Finances, agissant sur le développement de l'offre touristique, son adaptation et l'optimisation de ses performances économiques.
- Agence Nationale pour les Chèques Vacances : l'A.N.C.V. est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C.), chargé notamment d'émettre les Chèques Vacances et de les rembourser aux collectivités publiques et aux prestataires de services. Acteur essentiel des politiques sociales du tourisme et de l'économie touristique, elle assure une véritable mission de service public : développer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous et contribuer ainsi à l'insertion citoyenne.
- Conseil National des Villes et Villages Fleuris : Association loi 1901, le C.N.V.V.F. a été créé pour inciter les communes et les collectivités territoriales à améliorer leur cadre de vie, préserver et valoriser leur patrimoine et espaces naturels, dans le double but de favoriser l'accueil des touristes et la qualité de vie des habitants.
- Conférence Permanente du Tourisme Rural : La C.P.T.R. a été créée le 23 mai 2001 par décret interministériel des Ministères de l'Agriculture, du Tourisme, de l'Aménagement du Territoire et de l'Ecologie. Elle a pour mission d'émettre des avis et de formuler des propositions sur tous les sujets qui concernent le tourisme en milieu rural.

Emergence du concept du développement durable (1987-2005)

Les années 80 sont marquées par la prise de conscience par le grand public des conséquences d'un développement incontrôlé (pollutions industrielles, pluies acides, trou dans la couche d'ozone,...). C'est dans ce contexte que le concept de **Développement Durable (Sustainable Development)** est né. Relativement confidentiel dans un premier temps, ce n'est qu'en 1987 que ce concept est popularisé dans le cadre du rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, commission dite **Brundtland**, du nom de sa présidente (1987). C'est dans ce **rapport Brundtland**, « Notre Avenir à tous », qu'est proposée la définition la plus communément admise du développement durable :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Les piliers du développement durable

Les principes du développement durable s'inscrivent dans l'équilibre de trois piliers :

- **Un pilier environnemental** : il ne saurait y avoir « soutenabilité » du développement sans préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources pour le long terme. Ceci passe par la maîtrise des grands équilibres permettant la diversité et la survie des espèces, la conservation et la gestion des ressources, la limitation des dégradations...
- **Un pilier économique** : un développement durable signifie un développement compétitif qui concilie la recherche d'objectifs de croissance et d'efficacité économiques. Il s'agit de combiner rentabilité des services, accessibilité financière de tous et dynamisme économique.
- **Un pilier social** : le développement durable ne vise pas à la croissance du P.I.B. par le P.I.B., mais bien à satisfaire les besoins fondamentaux des humains et à répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale.

Intégration du développement durable au droit français

Le gouvernement Raffarin s'est lancé dans l'élaboration d'une Charte de l'Environnement qui sera adossée à la constitution, au plus haut niveau du droit français.

L'Union Européenne a adopté sa propre stratégie de développement durable le 15 juin 2001 lors du Conseil Européen de Göteborg. Pour sa part, la France a adopté une stratégie nationale de développement durable **le 3 juin 2003 lors du comité interministériel pour le développement durable.**

Définition du développement du tourisme durable

« On entend par **développement du tourisme durable** toute forme de développement de l'activité touristique qui respecte, préserve et met en valeur à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales d'un territoire ».

2) Bruno VEDRINE, chargé de mission auprès du directeur national du tourisme

La problématique

La croissance est une donnée économique vitale pour l'entreprise, quelle que soit sa localisation. Tout facteur de changement qui peut affaiblir son évolution a des répercussions, non seulement sur son fonctionnement, mais aussi sur l'espace économique dans lequel elle fonctionne.

L'entreprise touristique a, en outre, une liaison privilégiée avec le territoire où elle exerce son activité, autant dans les pays du Nord que du Sud. Dans certaines régions, elle est même « en concurrence » avec l'entreprise agricole pour exercer un rôle d'« impulsion ».

En France, le Grenelle de l'Environnement a confirmé que le développement durable est un facteur permanent, et donc fondamental, pour les entreprises. Les pistes qui ont été évoquées, témoignent d'une volonté d'agir, qui va au-delà de la prise de conscience, et qui touche l'ensemble de la filière touristique :

- ✓ Renforcer le développement durable dans la stratégie et le « gouvernement » des entreprises,
- ✓ Intégrer le développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise et de leurs établissements, et définir les modalités de l'accès à l'expertise sur les thématiques environnementales,
- ✓ Assurer que l'information concernant les acteurs et les produits, favorise les comportements économiques et socialement responsables,
- ✓ Valoriser les bonnes pratiques.

L'approche qui a été choisie, doit éviter le risque d'actions radicales, qui pourraient déséquilibrer le fonctionnement des entreprises, notamment dans la rubrique « charges ».

Les solutions qui seront appliquées, doivent être examinées dans un cadre objectif d'interventions, en tenant compte des spécificités des économies locales.

Dans tous les secteurs économiques, la mondialisation affiche une situation de concurrence de plus en plus forte. Les cartes des principales destinations touristiques sont en train d'être redistribuées.

Dans ces conditions, une politique du tourisme fondée uniquement sur l'augmentation des recettes, verrait le chiffre d'affaires des entreprises ne pas croître à un rythme suffisamment soutenu, pour couvrir des dépenses obligatoires de développement durable.

Ce risque invite à réfléchir à des dispositifs d'accompagnement, qui ne sont pas tous financiers, mais opportuns pour accompagner un secteur assujéti à des risques politiques, sanitaires, et surtout à un changement climatique à la portée grandissante sur le comportement des touristes.

Ainsi, l'image du tourisme comme « sauveur » de certaines économies semble plus fragile que jamais, et a été rattrapée par les préoccupations environnementales. Elle englobe les pays développés et ceux en développement.

C'est donc des typologies très différentes en termes d'investissement et de fonctionnement qui se mettent en place au niveau des instances publiques et des entreprises.

Doit-on parler d'une nouvelle approche économique ?

L'offre et la demande touristique sont très perméables à l'économie d'un territoire-destination touristique, et les entreprises sont les parties les plus prenantes : tour opérateurs, agences de voyages, hôtels, hébergement touristique, etc.

Aujourd'hui, les pays concernés par le tourisme recherchent des systèmes incitatifs plus orientés vers la libéralisation, la déréglementation, que dans le cadre de programmes publics de relance. Pour certains, la situation budgétaire ou des priorités économiques plus fortes en sont la cause, mais aussi une modification importante des comportements touristiques, qui renvoient à une société permanente de loisirs.

Les entreprises sont appelées à participer, de façon soutenue, à ne pas rater cette nouvelle avancée de nos sociétés, face au défi de la sauvegarde de notre planète.

Plus de création s'impose. C'est une innovation indispensable pour proposer aux clientèles des réponses à la dimension environnementale.

Plus de « Benchmarking » peut bonifier les premiers réflexes de développement durable du tourisme, et aider à trouver des réponses internes à l'entreprise, mais aussi externes.

Dans cette optique, les initiatives qui seront sélectionnées doivent être répertoriées et valorisées.

Les premières perspectives

Les entreprises de tourisme doivent introduire dans leur stratégie les critères de sauvegarde de l'environnement, le respect des droits sociaux et humains, faire « cohabiter » rentabilité économique, équité sociale et respect de l'environnement.

L'approche touche l'ensemble des secteurs de la filière touristique. Elle se révèle un enjeu économique et social majeur pour toutes les entreprises, mais aussi pour leurs fournisseurs.

Toute la chaîne de création d'un service pour développer un produit touristique est concernée.

Mais ce facteur est apprécié de façon différente suivant la taille des entreprises.

C'est un des premiers constats. Les entreprises de dimension nationale ou internationale ont tenu compte des premières actions de développement durable menées par les pouvoirs publics ; certaines ont même anticipé :

- ✓ ACCOR
- ✓ Compagnie des Alpes (filiale C.D.C.)
- ✓ Pierre et Vacances
- ✓ Club Méditerranée
- ✓

En France, des mesures d'ordre général sur le développement durable et la vie des entreprises ont été prises.

La loi sur les nouvelles régulations économiques (N.R.E.) du 15 mai 2001 précise que les sociétés cotées en bourse doivent indiquer dans leur rapport annuel « la manière dont elles prennent en compte les conséquences environnementales et sociales de leur activité ». Les informations concernant ce sujet doivent figurer dans les rapports aux actionnaires des entreprises cotées en bourse sur le premier marché depuis 2003.

Il s'agit de créer un bilan environnemental de l'activité des entreprises.

Ainsi, l'entreprise doit-elle évaluer l'impact de son activité en termes de consommation de ressources en eau, de matières premières et d'énergie, avec le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique ou le recours aux énergies renouvelables, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, ainsi que les nuisances sonores et olfactives et les déchets...

En outre, il est précisé que l'entreprise réalise un bilan social. Le décret d'application touchant l'ensemble de ses mesures, vise à renforcer l'ancrage territorial de l'entreprise, en l'incitant à prendre en compte l'impact régional de ses activités et en entretenant des relations avec les populations riveraines, les associations et les syndicats.

Trois initiatives publiques complètent ces actions :

- ✓ La loi sur l'épargne salariale, qui veille à ce que les politiques en matière de développement soient socialement responsables,
- ✓ Le nouveau code des marchés publics. Le code français des marchés publics autorise désormais, l'introduction de considérations sociales ou environnementales dans les clauses d'un marché public,
- ✓ L'assurance-crédit à l'export, avec un questionnaire environnemental demandé aux entreprises qui déposent un dossier d'assurance-crédit à la COFACE.

Cet ensemble de mesures s'adresse en priorité aux grandes entreprises des secteurs économiques, et touche peu l'ensemble de la filière touristique.

La majorité des petites entreprises qui composent le secteur, réalisent de manière factuelle, des efforts d'intégration, mais butent sur des règles de fonctionnement ou des dispositifs peu perméables aux critères de développement durable.

Elles bénéficient d'un soutien de la part d'organismes fédératifs ou impliqués dans le développement durable :

- ✓ Fédération des Parcs Naturels Régionaux
- ✓ IPAMAC : Parcs du Massif central
- ✓ ACFCI : Assemblée des Chambres de Commerce et d'Industrie
- ✓ Fédération de l'Hôtellerie de plein air

Le concept de la charte de gouvernance développé par certains de ces organismes permet d'anticiper les besoins et de mobiliser les entreprises dans le cadre de programmes collectifs.

Des logiciels d'aide à la décision de développement durable sont développés : logiciel « Ecorisk » par les CCI.

Des programmes de soutien sont imaginés comme dans le cadre de la charte européenne des parcs naturels régionaux.

Mais ces approches cohérentes du développement durable pour les entreprises touristiques s'appuient sur un double constat :

- ✓ La faible taille des entreprises touristiques (90% des entreprises du secteur ont moins de 10 salariés) qui rend inopérantes certaines mesures, mais qui invite à une adaptation dans un marché concurrentiel touristique,
- ✓ Le caractère permanent d'une liaison entre l'entreprise touristique, ses employés, et ses fournisseurs locaux ou privilégiés, son territoire touristique et le touriste.

Elles invitent à préciser les éléments indispensables à une réussite de l'incorporation des critères de développement durable dans l'entreprise.

Les impacts techniques

Des structures publiques ou parapubliques effectuent un travail d'accompagnement :

- ✓ ODI France
- ✓ Conseil Régional P.A.C.A.
- ✓ Conseil Régional Aquitaine
- ✓ AFNOR
- ✓

Il s'appuie sur schématiquement 5 Champs de travail

- La consommation des matières et de services
- La demande énergétique
- L'abandon de substances toxiques
- Le recyclage des matières
- L'utilisation des ressources renouvelables

La réflexion sur des critères de développement durable dans la filière touristique en matière de responsabilité environnementale, que ce soit technique ou humaine, ne doit pas remettre en cause l'objectif de rentabilité.

Les impacts sociaux

L'intégration des responsabilités sociales et environnementales peut être d'autant mieux acceptée qu'elle offre souvent aux entreprises un moyen de répondre aux évolutions de la demande.

En effet, les touristes développent une responsabilité environnementale, et n'hésitent pas, maintenant, à l'intégrer dans leurs choix de destinations.

Parallèlement, quand la différenciation entre produits de différentes entreprises concurrentes est faible par les prix et la qualité, le contenu de développement durable ou des méthodes durables de production, peuvent être un facteur de valorisation pour les entreprises.

Le groupe ACCOR, leader européen et numéro 3 de l'hôtellerie, affiche une « politique de développement durable » volontariste, souvent citée en exemple.

Les divers éléments de cette politique peuvent être abordés à travers la présentation qu'en fait le groupe lui-même sur son site internet et dans son rapport d'activité, afin de « concilier logique d'entreprise et principes de développement durable », le site décline l'objectif de « croissance durable et véritable ».

En cinq volets : l'environnement, le mécénat, les ressources humaines, les achats et le gouvernement d'entreprise.

Les impacts financiers

De nombreuses entreprises craignent de voir leurs positions commerciales pénalisées par des règles plus strictes, qui ne sont pas appliquées dans des pays émergents en quête d'une meilleure position sur le marché touristique.

Les responsables de ces entreprises imaginent que les bénéfices résultant de l'adoption d'une démarche de tourisme durable, ne sont pas évidents et immédiats pour l'entreprise.

Des approches financières spécifiques, en termes de soutien à l'exploitation, ou plus généralement à l'équipement, sont tentées par les banques telles que :

- ✓ Caisse d'Épargne
- ✓ C.D.C. investissement tourisme
- ✓ Crédit coopératif

La prise en compte des applications écologiques crée un surcoût dans les politiques d'investissement des entreprises. Il doit être pondéré, soit par des politiques publiques, soit par des systèmes financiers internes à l'entreprise, tels que les dispositifs d'amortissement. On peut citer :

- ✓ L'évolution constante de la technologie, qui oblige à des politiques continues d'investissement,
- ✓ L'augmentation des prix des matériels destinés à être en conformité avec les normes de développement durable du tourisme,
- ✓ La nécessité de rester en contact avec des exigences de la concurrence et les besoins des touristes.

Cette nouvelle approche doit prévoir des mécanismes publics pour accélérer la prise en compte du développement durable par les entreprises avec des dépenses spécifiques qui le justifient : R-D, innovation, expérimentation, aides aux conseils.

La fiscalité est au premier rang des dispositifs à explorer.

L'outre-mer français est en avance du point de vue technique.

En effet, les secteurs éligibles, au dispositif de défiscalisation issu de la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003, intègrent tous la notion de développement durable, critère indispensable pour l'obtention de l'agrément.

Par conséquent, il peut être opportun d'analyser ce dispositif afin d'étudier la possibilité d'une transposition pour le secteur du tourisme. Il en va de même pour le mécanisme d'exonération de charges sociales en vigueur outre-mer, pour les secteurs surexposés, comme celui du tourisme.

Au niveau des mécanismes financiers et comptables, la définition de la richesse actuelle dans les entreprises ne décrit pas suffisamment l'ensemble du patrimoine comme indicateurs des valeurs détenues.

La nécessité d'intégrer les critères de développement durable dans les entreprises touristiques pose la question d'une intervention pour redéfinir certaines lignes comptables plus axées sur les phases de production de biens et de services.

La comptabilité doit pouvoir incorporer, quelle que soit la taille de l'entreprise, des dispositifs qui renvoient à des notions d'amortissement, de provisions.

L'Ordre National des Experts Comptables peut, dans le cadre de son club développement durable, apporter un éclairage utile.

Le développement durable doit être inclus de manière à faire réagir les responsables en bons gestionnaires, et les amener à utiliser ces nouvelles perspectives dans un contexte de meilleure exploitation.

Cette orientation ne peut qu'accélérer le phénomène d'assimilation des critères de développement durable.

Au-delà des réflexions institutionnelles, les structures professionnelles réfléchissent à des scénarios identifiant et pesant sur l'impact du développement durable.

- ✓ PNUE : programme des Nations unies
- ✓ Club développement durable, ordre des experts comptables
- ✓ AFD Agence Française pour le développement
- ✓ Agenda 21

Les impacts universels

Le développement durable du tourisme rejoint pour une bonne part, le tourisme de masse.

Il génère un coût très élevé pour la collectivité : infrastructures routières et autoroutières, pollution, traitement des déchets, assainissement, etc.

Les touristes profitent des installations, mais sont ceux qui vivent en permanence dans les territoires touristiques qui assument seuls ces frais : les résidents et les commerçants saisonniers échappent à ces charges et les bénéficiaires ne sont pas réinvestis localement. Une réforme complète de la fiscalité touristique peut paraître à explorer, taxe de séjour notamment.

Les caractéristiques du développement durable pourraient être intégrées sur des approches par type d'hébergement touristique, par type d'activités ou par incorporation d'actions hors saison.

Une analyse au travers de cas d'entreprises permettrait de confirmer ou non cette orientation.

Parallèlement, des initiatives prises par sncf.com avec les trophées du développement durable, témoignent que les entreprises touristiques, dont la taille le permet, font du développement durable un axe de communication et de commercialisation.

- ✓ Voyagezaussi.com : forfaits

- ✓ Cap France et son label chouette nature
- ✓ Huttoppia, entreprise d'hébergement touristique

La prise de conscience des touristes permet aujourd'hui à ces entreprises de capter une clientèle concernée par la sauvegarde de l'environnement, et d'élaborer des politiques internes de rationalisation des coûts, qu'il sera opportun d'étudier, et ceci, au même titre que certaines entreprises à dimension nationale et internationale, qui mettent en place et valorisent des codes de conduite.

Ces expériences doivent servir au plus grand nombre d'entreprises et s'insérer dans les politiques de soutien public.

Objectif

Dans ces conditions, l'approche par cas pourrait permettre d'envisager des modèles, pour intégrer de façon concrète les facteurs environnementaux dans les critères d'exploitation en termes de fonctionnement et d'investissement, et évaluer la rentabilité des actions menées en terme de développement durable.

L'entreprise touristique a tout avantage à pratiquer le développement durable, et à l'incorporer comme un facteur permanent, qui ne diminue pas la valeur d'exploitation, mais au contraire crée des potentialités de développement.

Pour réussir, il faut que l'entreprise soit parfaitement informée de ce qui existe, qu'elle se développe et s'inscrive dans un contexte de responsabilité collective.

L'entreprise doit revenir au centre des débats pour une meilleure assimilation du développement durable pour tous.

3) Lionel HABASQUE, Président Directeur Général de Terres d'aventure, « le voyage à pied »

Terdav est le pionnier et le premier opérateur français du voyage d'aventure à pied. En 2001, Terdav fait son entrée dans le groupe Voyageurs du Monde (Effectif moyen : 637, dont plus de 200 étrangers). Voyage sur mesure ou voyage d'aventure, le groupe VDM propose un concept du voyage à la carte.

Terdav : leader du voyage d'aventure au Népal, Algérie, Pérou et sur le Sahara. Création en 1976. 30 000 clients/an.

La sécurité

Terdav est constamment en relation avec le Quai d'Orsay et son service tourisme afin de se tenir au courant des problèmes internes aux pays.

Le voyage à pied

Le nombre des destinations, la durée des voyages et les différents niveaux de difficulté proposée permettent à tous de goûter, puis d'approfondir l'extraordinaire plaisir de la marche.

Toutes les brochures de Terdav offrent une programmation vers de nombreuses destinations françaises, européennes et internationales.

Le niveau requis pour chaque circuit est clairement identifié. Aujourd'hui, les petites chaussures de Terdav sont reconnues dans le monde entier : elles correspondent à un niveau de condition physique conseillé.

1 chaussure : pratique de la marche occasionnelle (4h de marche, 300 m de dénivelé moyen).

2 chaussures : bonne condition physique (4 à 6 h de marche, 500 m de dénivelé moyen).

3 chaussures : bonne condition physique (5 à 7 h de marche, 800 m de dénivelé moyen).

4 chaussures : très bonne condition physique (6 h et plus de marche, 1 000 m de dénivelé moyen).

5 chaussures : très bonne condition physique et un « bon mental » pour l'effort (7 h de marche, + de 1 000 m de dénivelé moyen).

Le voyage Découverte

Le voyage Découverte est moins sportif que le voyage à pied. Il comporte peu ou pas de marche. Il reste cependant un authentique voyage d'aventure : avec un petit groupe de voyageurs motivés la découverte d'itinéraires rares, avec une qualité d'accompagnement et d'organisation propre à Terdav.

La randonnée Liberté

Dans sa brochure Rando Liberté, Terdav a sélectionné 201 circuits dans 128 pays organisés mais non accompagnés.

12 Agences intégrées : à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Nice, Nantes, Lille, Rennes, Grenoble et Bordeaux.

Tourisme responsable : une priorité

Terdav, partisan actif du développement durable, s'engage sur le long terme avec ses prestataires locaux. L'agence participe à la formation professionnelle de leurs équipes et leur assure une rémunération à des tarifs équitables.

Cet engagement est développé depuis plus de trente années, indépendamment de tout phénomène de mode ou de « marketing ».

Le social

Tous nos recrutements se font en C.D.I., nos seuls C.D.D. correspondent à des situations bien particulières de remplacement.

Au niveau du partage de la valeur, élément essentiel de la politique sociale, les bons résultats de la société en 2007 ont permis le doublement des primes d'intéressement et de participation.

L'environnemental (consommation durable)

- **Papier (brochures, enveloppes, impressions) :** Nous avons modifié l'ensemble de nos supports et de nos filières d'approvisionnement afin de n'utiliser que du papier issu des usines Sappi Fine Paper Europe, fabriqué à partir de pâtes blanches sans chlore. Le bois utilisé pour cette pâte provient de forêts certifiées du label Forest Stewardship Council (FSC). Ces papiers sont exempts d'acide et entièrement recyclables.

- **Parc informatique, imprimantes, cartouches et toners** : Mise en place progressive d'un programme de remplacement des unités centrales de chaque poste par un système de « client-léger ». Un poste « client-léger » représente 10% du volume plastique et composants non recyclables d'une unité centrale classique.
- **Recyclable** : Nous avons essayé de mettre en place une démarche globale de recyclage qui aujourd'hui nous permet de tracer et vérifier le recyclage de 100% de nos anciennes brochures, de nos postes informatiques, des cartouches d'encre de toutes les imprimantes et consommables informatiques. En outre, le tri sélectif de l'agence parisienne est assuré par une compagnie privée, les déchets sont tracés, ce qui permet de remonter à tout moment la filière de traitement.

Equité Nord/Sud : actions prioritaires 2007

- Nous sommes engagés aux côtés de l'ECPAT (« End Child Prostitution in Asian Tourism) **dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants** et nous sensibilisons tous nos clients à ce fléau par une lettre dans leur carnet de voyage.
- Nous avons été les premiers et malheureusement les seuls dans notre profession à prendre partie dès le départ et de manière publique **en faveur de l'institution de la taxe de solidarité assise sur les billets d'avion** et dont le montant permet de financer des projets d'amélioration de la santé dans les pays les plus pauvres.

Social : actions prioritaires 2007

- Nous avons de longue date systématiser **les clauses sociales dans nos contrats avec nos prestataires** (respect de la législation sociale, salaires minimum, protection sociale, âge des salariés). Un audit international est en cours auprès de tous nos prestataires de voyage afin de vérifier le respect des engagements sociaux.
- En France, nous engageons une démarche visant à améliorer **l'accès de nos emplois aux travailleurs handicapés**.

Environnemental : actions prioritaires 2007

- En interne : **nous nous engageons dès janvier 2007 à compenser toutes les émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels de tous les collaborateurs** en avion et en train. Compte tenu des voyages de reconnaissance à l'étranger et de notre réseau régional nous avons chiffré cette compensation à environ 35 000 € par an.
- En externe : **nous informerons tous nos clients des principes de compensation de la consommation de CO2** et les inciterons à calculer et compenser la consommation de CO2 liée à leur trajet en avion. Dans un premier temps, pour des raisons techniques, cette compensation devra se faire en direct et nous orientons nos clients vers le site du GERES (Groupe Energies Renouvelables Et Solidarité) : co2solidaire.org

Notre soutien à UNITAID

- **Les objectifs du millénaire** : en 2000, tous les membres des Nations Unies se sont mis d'accord pour définir les « objectifs du millénaire pour le développement » dont les buts sont de diviser par deux l'extrême pauvreté dans le monde, de soigner tous les êtres humains du

sida, paludisme et tuberculose, et de mettre à l'école primaire tous les enfants du monde d'ici à 2020. C'est dans cette perspective qu'a été créée, en 2006, la « facilité internationale d'achat de médicaments » contre le sida, la tuberculose et le paludisme, UNITAID.

- **La taxe de solidarité :** Aujourd'hui, plus de trente pays se sont engagés à mettre en œuvre une contribution de solidarité sur les billets d'avion, essentiellement consacrée au financement d'UNITAID. Ils ont ainsi ouvert une démarche citoyenne mondiale, une fiscalité internationale pour réguler la « mondialisation » : en prenant son billet, chacun contribue à réduire des déséquilibres engendrés par cette mondialisation.

La charte Agir pour un Tourisme Responsable

- **Sécurité :** être responsable, c'est aussi être responsable de la sécurité des voyageurs. Les membres d'ATR ont donc décidé de se réunir régulièrement en un « Collectif de Sécurité » pour échanger les informations en leur possession sur la sécurité dans les pays du monde et après débat, prendre une décision collective sur l'opportunité de les proposer aux voyageurs ou non. Au cours de ces débats, il est évidemment tenu compte de l'avis du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes exprimé à travers son site « Conseils aux voyageurs ».
- **Membre en cours de certification :** nous sommes en train de placer l'entreprise au niveau des normes du référentiel. Nous avons deux ans pour le faire. Passé ce délai, si la certification « Tourisme Responsable » délivrée par AFAQ/AFNOR nous est refusée, nous devons quitter l'association.

4) Claude HANNOUN, Ancien Président de Tourisme et Développement Solidaires

TDS a été fondé il y a 10 ans par une personne issue du milieu du tourisme rural (Pierre-Martin GOUSSET).

Le constat fait à la base de la création de TDS :

Le tourisme est une manne, mais les locaux n'ont que les miettes. On rentre tout de suite dans la complexité du problème en constatant que dans certains cas ces miettes permettent de vivre.

Avec la volonté que le tourisme soit un facteur de développement pour les pays receveurs, et de lier le tourisme aux notions de développement durable, TDS propose un concept original de tourisme différent, basé sur deux approches : l'aspect économique, et l'aspect social et humain.

Les principes sur lesquels se basent les voyages proposés par TDS :

- Le tourisme doit avoir pour objet une connaissance mutuelle des cultures,
- Il s'agit de mieux se connaître pour mieux s'apprécier et se comprendre,
- Le tourisme responsable et solidaire doit permettre un désamorçage des conflits éventuels reposant sur des jugements rapides ou des préjugés,
- Le tourisme solidaire est une forme de rencontre et d'échanges où le touriste respecte l'autochtone,
- La totalité des bénéfices dégagés sont acquis au village pour financer son propre plan de développement,
- Cette forme de tourisme est plus facile à mettre en place sur une petite échelle, et avec de petits groupes dans des villages.

Fort de ces principes, les séjours proposés par TDS se basent sur un partenariat entre trois parties prenantes :

- Les villages d'accueil,
- Des voyageurs motivés et informés,
- Des partenaires locaux.

Les villages d'accueil :

Les villages d'accueil accueillent un maximum de 12 touristes à la fois et pas plus de 5 fois par an. Les voyageurs sont accueillis par les locaux, dont TDS a assuré la formation sur place. Cette formation est planifiée sur 3 ans, pour des postes de cuisiniers, guides, gestionnaires, animateur, techniciens d'entretien et d'hygiène. Elle s'adresse aux locaux, généralement des paysans. Elle n'a pas pour objet de les transformer en professionnels du tourisme, ils restent des paysans. C'est pour cela que les touristes sont accueillis seulement pendant la saison sèche, lorsque l'activité agricole est réduite.

Les voyageurs :

Ils sont recrutés et sensibilisés, informés par des réunions de préparation dans les délégations régionales. Il existe une charte des villages d'accueil, que les voyageurs doivent respecter. Par exemple, la charte proscrit les cadeaux personnels que les touristes pourraient faire aux personnes qui les accueillent.

Les partenaires locaux :

Ce sont les institutionnels, jamais des particuliers, ceci pour éviter de favoriser une famille ou une autre. Au Burkina Faso existent des CVGT (Comité Villageois de Gestion du Territoire), qui sont les partenaires de TDS. Ainsi TDS n'a pas d'intervention directe dans les projets de développement locaux. TDS travaille seulement avec des villages qui ont déjà un plan de développement, et c'est le village, par le biais du CVGT par exemple, qui décide de ses priorités et les finance grâce aux sommes générées par l'activité touristique.

Bilan après dix années de fonctionnement de TDS

- Il existe aujourd'hui 6 villages d'accueil, répartis dans deux pays (Burkina Faso et Benin), ce qui représentent 30 000 villageois.
- Plus de 800 voyageurs ont été acheminés dans les villages selon la formule TDS, dont la quasi-totalité est revenue satisfait.
- En termes d'organisation locale, l'impulsion lancée par les villages TDS a favorisé la création de l'Union Nationale des Villages d'Accueil (UNVA), qui fédère comme son nom l'indique les villages d'accueil.
- Des résultats concrets en termes de développement local pour les villages concernés : écoles, dispensaires, forages...
- Et des retombées locales non négligeables : la formation dispensée reste acquise, certains villageois reçoivent un salaire pendant l'activité, et l'ensemble des bénéfices revient au village ; les villages d'accueil sont aussi une occasion d'ouverture sur le monde pour les villages, et de nouveaux contacts, ce qui peut avoir un effet positif pour fixer les jeunes dans les villages.

Les difficultés rencontrées

- ✓ L'apprentissage d'une activité nouvelle,

- ✓ La préparation des villageois,
- ✓ Les différences de niveaux de vie,
- ✓ Les risques de dérives, encore très rares heureusement.

En conclusion

La formule des « Villages d'Accueil TDS » donne l'occasion d'échanges qui nous ramènent à l'essentiel, c'est-à-dire à l'humain. L'activité touristique contribue directement et intégralement au développement du village grâce aux ressources dégagées.

Il faut cependant rappeler que cette forme de voyages reste du tourisme : elle a pour but d'apporter au voyageur distraction et enrichissement culturel, sans altération de l'environnement local, et en apportant un soutien matériel aux populations hôtes.